

PROFIL EXPRESS



SPPMM
SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL

Le 10 décembre 2015

Oui ou non au Kronos anticipé ?

Dans certaines unités de travail, les gestionnaires des ressources humaines font circuler des menaces de coupures de paies aux professionnels qui s'en tiennent au texte de la convention, et les directives habituelles de l'Employeur en enregistrant leurs heures de travail une fois qu'elles sont complétées, plutôt que de le faire à l'avance tel que demandé en vue des congés de fin d'année. Cette demande vise en principe à faciliter la gestion de la paie, mais ne pas y obtempérer nous protège d'éventuelles accusations de vol de temps.

La menace d'un retard dans la paie nous semble abusive. Les paies sortent automatiquement et l'assiduité accuse habituellement un retard d'un mois, qui explique la réception de paies durant les premières semaines d'un congé de maternité ou de maladie... Au pire, ils peuvent retarder l'émission d'une de nos paies, mais pas l'annuler.

Au risque que cette mesure draconienne soit appliquée et entraîne des retards de versement à votre paie, ceux qui ont vraiment besoin de leur paie à temps et qui craignent cette éventuelle mesure de représailles peuvent remplir leurs Kronos par anticipation et, à la fin de chaque journée de travail, faire les corrections requises, pour chaque minute faite en plus ou en moins, pour refléter leurs heures de travail réelles.

Celles et ceux qui peuvent se le permettre sont invité-e-s à se réclamer du respect de la convention collective et des directives habituelles de l'Employeur à l'effet que les heures entrées doivent être celles qui ont été réalisées.

Ne pas célébrer le Flushgate

Le SPPMM exhorte ses membres à décliner l'invitation du maire Coderre à célébrer le travail réalisé à l'intercepteur sud-est. Rappelons-nous la controverse au sujet du

déversement des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent et l'énorme battage médiatique autour du #FlushGate, qui a donné une image fort négative de la gestion municipale montréalaise.

Il est tout à fait légitime d'être fier de son travail, c'est cependant juste et honnête de prendre position face aux agissements préjudiciables de son employeur. Le rapport de la Commission Charbonneau nous le rappelle sans équivoque.

Le SPPMM a fait des propositions de compromis lors des négociations pour le renouvellement de notre convention collective et nous espérons vivement en arriver à une entente. D'ici là, nous vous encourageons à refuser toute activité qui ne s'inscrit pas dans le cadre de votre travail ou des heures directement reliées à vos fonctions.

Gardons à l'esprit que nous démontrons tous les jours notre volonté de bien servir les Montréalaises et les Montréalais et que nous souhaiterions également travailler pour le meilleur avenir de la Ville qui passe notamment par le respect de nos conditions de travail.